



# Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires (OIPSD)

## Modification du 7 novembre 2018

---

*Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche,*  
vu l'art. 7, al. 1, de l'ordonnance du 2 septembre 2015 sur l'utilisation des  
indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires<sup>1</sup>,  
*arrête:*

I

L'annexe 1 de l'ordonnance du 2 septembre 2015 sur l'utilisation des indications de  
provenance suisses pour les denrées alimentaires est remplacée par la version ci-  
jointe.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

7 novembre 2018

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche:

Johann N. Schneider-Ammann

<sup>1</sup> RS 232.112.1

*Annexe I*  
(art. 3, al. 2, 6 et 7, al. 1)

## Produits naturels non disponibles et taux d'auto-provisionnement des produits naturels

Les produits naturels visés à l'art. 6, qui ne peuvent être produits en Suisse en raison des conditions naturelles (produits naturels non disponibles) sont signalés au moyen d'un «x».

Groupe	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)
<b>Céréales</b>		Avoine		< 5
		Blé dur		< 5
		Blé tendre		61,2
		Epeautre		49,8
		Maïs, sans le maïs-légume		< 5
		Orge		< 5
		Riz		< 5
		Seigle		85,2
		Céréales, autres, comme le riz sauvage		14,8
<b>Pommes de terre, autres racines et tubercules</b>		Pommes de terre		70,6
		Racines de chicorée		< 5
		Racines et tubercules, autres		< 5
<b>Sucre et miel</b>		Betterave sucrière		56,2
		Canne à sucre	x	
		Glucose		< 5
		Miel		31,7
		Saccharose		54,3
<b>Légumineuses séchées</b>		Caroubes		< 5
		Lentilles		< 5
		Pois chiches	x	
		Légumineuses séchées, autres		< 5
<b>Noix</b>	Noix non tropicales	Châtaignes		< 5
		Noisettes		< 5
		Noix		15,1
	Noix tropicales	Amandes	x	
		Noix de cajou	x	

Groupes	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)
		Noix de cola	x	
		Noix de Macadamia	x	
		Noix du Brésil	x	
		Pistaches	x	
	Noix, autres	Noix, autres		< 5
<b>Fruit oléagineux</b>		Amandes de palmiste	x	
		Arachides	x	
		Graines de carthame		< 5
		Graines de colza		83,8
		Graines de coton	x	
		Graines de lin		12,3
		Graines de pavot		10,7
		Graines de ricin	x	
		Graines de sésame	x	
		Graines de tournesol		7,5
		Noix de coco	x	
		Noix de karité	x	
		Olives		< 5
		Semences de moutarde		< 5
		Soja		10,4
		Fruits oléagineux, autres		< 5
<b>Légumes, y compris champignons</b>	Légumes-racines et légumes-tubercules	Betteraves rouges		95,4
		Carottes		98,1
		Céleris-pommes		100
		Fenouils		43,1
		Navets		96,9
		Radis		88,2
		Radis long		66,5
		Scorsonères		78,8
		Légumes-racines, autres, comme le persil racine		67,1
	Légumes du genre Allium	Ail		< 5
		Oignons		67,8
		Poireaux		76,7
		Légumes du genre Allium, autres		36,5
	Choux	Brocoli		31,7
		Chou blanc		94,6
		Chou chinois		93,2

Groupes	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)
		Chou de Bruxelles		26,8
		Chou de Milan		96,1
		Chou rouge		97,2
		Chou vert		71,8
		Chou-fleur		47,5
		Chou-rave		54,7
		Pakchoi		40,1
		Choux, autres		< 5
	Salades	Arroche des jardins		< 5
		Chicorée de Trévise		39,9
		Chicorée endive		47,8
		Chicorée Witloof		59,8
		Laitue iceberg		56,1
		Mâche/rampon		93,6
		Pain de sucre		77,1
		Radicchio		80,0
		Salade pommée		72,6
		Salades à feuilles, autres		100
	Autres légumes à feuilles et à tiges	Asperges		5,9
		Bettes		69,9
		Céleri en branches		59,1
		Epinards		92,1
		Rhubarbe		78,4
		Légumes à feuilles et à tige, autres, comme cresson, persil, artichauts, pissenlits, fines herbes		44,1
	Légumes-fruits	Aubergines		35,3
		Concombre		36,3
		Courge		65,6
		Courgettes		34,6
		Melon		< 5
		Pastèque	x	
		Poivron		< 5
		Tomates		29,4
	Légumineuses	Haricots		57,6
		Petits pois		49,3
		Pois mange-tout		5,1
	Maïs (légume)	Maïs doux		< 5

Groupes	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)
	Champignons	Champignons de Paris		50,1
		Champignons, autres		< 5
	Autres types de légumes	Légumes, autres		< 5
<b>Fruits</b>	Fruits à pépins	Coings		49,4
		Poires à cidre		86,0
		Poires pour la distillation		100
		Poires, autres		51,9
		Pommes à cidre		74,6
		Pommes pour la distillation		82,2
		Pommes, autres		84,0
	Fruits à noyau	Abricots		29,4
		Cerises de table		42,5
		Cerises pour la distillation		56,8
		Cerises, autres, comme cerises en conserves		30,9
		Pêches		< 5
		Prunes et pruneaux pour la distillation		59,8
		Prunes de table et pruneaux de table		21,8
	Petits fruits et kiwis	Cassis		91,2
		Fraises		31,1
		Framboises		43,3
		Groseilles à maquereau		87,6
		Groseilles rouges		86,8
		Mûres		74,1
		Myrtilles		5,3
		Petits fruits, autres, comme baies de sureau, cynorhodons, mûroise et kiwis		< 5
	Raisins	Raisins de table		< 5
		Raisins pour le vin blanc		64,9
		Raisins pour le vin rouge		45,2
		Raisins, autres		< 5
	Bananes	Bananes	x	
		Bananes plantain	x	
	Agrumes	Agrumes	x	
	Fruits et petits fruits, tropicaux et subtropicaux	Fruits et petits fruits, tropicaux et subtropicaux	x	

Groupes	Sous-groupe	Produit naturel	Produits naturels non disponibles (art. 6)	Taux d'auto-provisionnement en % (art. 7)
	Autres types de fruits	Fruits, autres		< 5
<b>Stimulants</b>	Café	Café	x	
	Cacao	Cacao	x	
	Thé	Infusions		< 5
		Maté		x
	Thé noir		x	
Stimulants, autres	Stimulants, autres		< 5	
<b>Epices</b>	Epices	Epices		< 5
<b>Animaux</b>		Bovins		71,0
		Cheval		9,4
		Chèvre		63,6
		Mouton		36,2
		Porc		79,9
		Veau		96,9
		Volailles	Dinde	
	Poulet de chair et poule pondeuse			56,2
	Volailles, autres, comme canard, oie, pintade			< 5
	Lapins	Lapin		45,8
	Gibier	Gibier		28,2
	Animaux sans les poissons, autres	Animaux sans les poissons, autres		< 5
	<b>Œufs</b>		Œufs de poule ( <i>Gallus domesticus</i> )	
Œufs, autres, comme d'autruche, de caille, de canard				81,1
<b>Poissons et animaux aquatiques</b>		Poissons d'eau douce		17,4
		Poissons et animaux aquatiques, autres	x	
<b>Lait (vache, chèvre, brebis, bufflonne)</b>		Lait de vache, chèvre, brebis et bufflonne		88,8
<b>Autres</b>		Ethanol		< 5
		Maltodextrine		< 5
		Sel de cuisine (excepté le sel marin)		100